

# for mat ions

Retrouvez dans le guide 2024-2025  
l'ensemble de l'offre de formation  
de la Fédération Française de Karaté  
destinée à ses licenciés.



FORMATION  
**FFK**

# le sommaire

<b>la présentation</b>	p.3
<b>l'offre de formation</b>	p.4
<b>le titre à finalité professionnelle</b>	p.5
Titre à finalité professionnelle (1/2)	p.6
Titre à finalité professionnelle (2/2)	p.7
<b>les diplômes fédéraux</b>	p.8
Attestation Fédérale d'Assistant	p.9
Diplôme d'Animateur Fédéral	p.10
Diplôme d'Instructeur Fédéral	p.11
<b>les formations continues</b>	p.12
karaté scolaire	p.13
pédagogie enfant	p.14
para-karaté	p.15
sport santé (1/2)	p.16
sport santé (2/2)	p.17
stage body karaté	p.18
<b>les diplômes d'État</b>	p.19
<b>les infos utiles</b>	p.20

# la présentation

## LE SERVICE NATIONAL DE FORMATION

Le Service National de Formation de la Fédération Française de Karaté est chargé de définir, mettre en œuvre et promouvoir une offre globale de formation sur l'ensemble du territoire, répondant aux besoins des licenciés.

Il est en lien perpétuel avec les écoles départementales de formation et les ligues régionales afin de développer une complémentarité de l'offre de formation sur le territoire, mettant en œuvre un panel de formations allant des diplômes et certificats fédéraux aux diplômes professionnels.

Il est compétent pour mettre en œuvre toutes les formations de la fédération. Il développe et met à disposition de son réseau des contenus pédagogiques dans l'ensemble des formations organisées par les ligues ou les comités.



La certification **QUALIOPI** a été délivrée à la FFK au titre des catégories : Actions de formation et Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

## SES MISSIONS

**Il définit** le contenu et les méthodes de formation et de perfectionnement des assistants, animateurs, instructeurs, professeurs et formateurs fédéraux.

**Il assure** une uniformité dans les contenus des diplômes fédéraux sur l'ensemble du territoire.

**Il accompagne** les comités départementaux et les ligues régionales dans le déploiement de l'offre de formation fédérale.

**Il contrôle** la délivrance des attestations, diplômes et cartes permettant l'enseignement et l'encadrement du karaté, du wushu et des disciplines associées.

## SON ORGANIGRAME

### **Rafik HEDDID**

Responsable formation et emploi  
rheddid@ffkarate.fr

### **Nicolas BOULASSY**

Conseiller Technique Fédéral  
Référént VAE et pédagogie  
nboulassy@ffkarate.fr

### **Mohamed AJOUZ**

Conseiller formation  
Référént PSH  
majouz@ffkarate.fr

### **Tiavina RANDRIANINDRINA**

Assistant formation  
trandrianindrina@ffkarate.fr

### **Manon YIANNAKIS**

Assistante formation en alternance  
myiannakis@ffkarate.fr

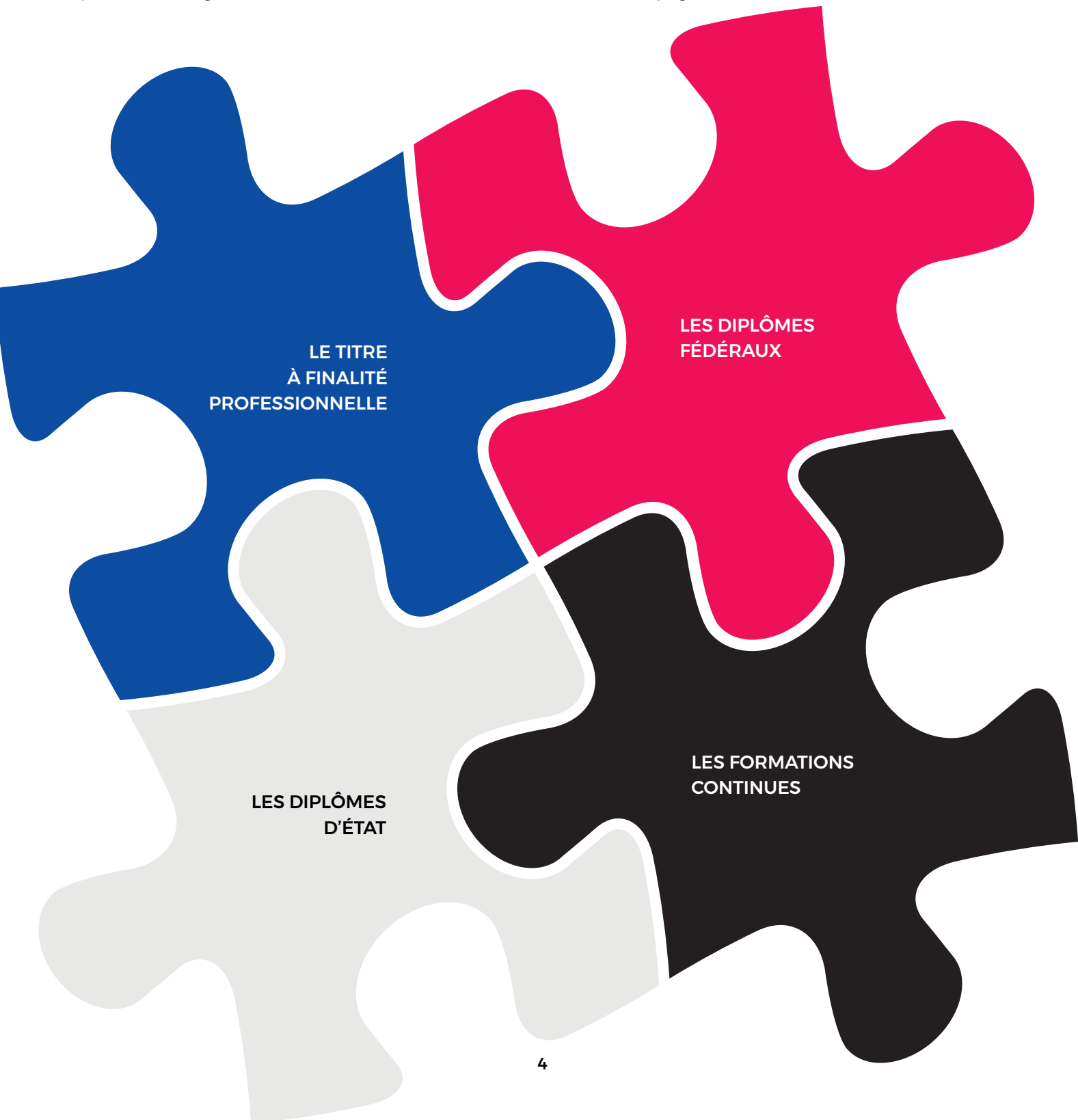
## CONTACT

### **Secrétariat administratif**

01 41 17 48 30  
formation@ffkarate.fr

# l'offre de formation

Le Service National de Formation organise, garantit et déploie une offre de formation globale en vue de l'obtention des diplômes d'enseignants. Retrouvez l'offre de formation détaillée dans les pages suivantes.



# le titre à finalité professionnelle

**Cette formation de la FFK permet à son titulaire d'intervenir au premier niveau d'autonomie pédagogique contre rémunération.**

**Son objectif est d'amener une qualité d'enseignement et de reconnaissance dans les interventions pour améliorer le développement de la pratique et transmettre une technicité indispensable tout en garantissant des conditions de pratique sécuritaire aux pratiquants dans l'environnement concerné.**



FORMATION  
**FFK**



# TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Moniteur Professionnel de karaté, wushu et disciplines associées

Diplôme professionnel de niveau 3 - Fiche RNCP n°36977

**Le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) Karaté, Wushu et Disciplines Associées permet à son titulaire d'intervenir au premier niveau d'autonomie pédagogique contre rémunération en adéquation avec le niveau du public visé.**

## PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Animateurs/instructeurs investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Arbitres/juges de la fédération.

*Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : [majouz@ffkarate.fr](mailto:majouz@ffkarate.fr)*

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Concevoir et mettre en œuvre un projet sportif et pédagogique dans les structures affiliées à la Fédération Française de Karaté (FFK) ;
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation dans les structures affiliées à la FFK ;
- Aider au développement des structures dans la pluralité des disciplines ;
- Préparer et accompagner des pratiquants jusqu'en compétition de niveau régional.

## PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 2e Dan ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

## MODALITÉS D'ACCÈS

Convention/contrat. 40 places par session :

Dossier d'inscription à télécharger et à déposer sur sikada : [sikada.fr/SiKadains](http://sikada.fr/SiKadains)

### Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE permet, à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La VAE est l'une des voies d'accès aux certifications professionnelles. Rapprochez-vous de notre référent VAE pour étudier les possibilités d'accès : [nboulassy@ffkarate.fr](mailto:nboulassy@ffkarate.fr)

## DATES ET LIEUX

Pour les titulaires du DIF :

### Session n°1 Zone Nord :

- Du 10 au 15 mars 2025 au CREPS Île-de-France (92)
- Date limite d'inscription : 30 septembre 2024

### Session n°2 Zone Nord :

- Du 14 au 19 avril 2025 au CREPS Île-de-France (92)
- Date limite d'inscription : 24 février 2025

### Session n°1 Zone Sud :

- Du 3 au 8 février 2025 au CNE - Castelnau-le-Lez (34)
- Date limite d'inscription : 30 septembre 2024

### Session n°2 Zone Sud :

- Du 23 au 28 juin 2025 au CNE - Castelnau-le-Lez (34)
- Date limite d'inscription : 21 avril 2025

Pour les non-titulaires du DIF :

### Session anticipée :

- Du 16 au 20 décembre 2024 - Lieu à définir
- Date limite d'inscription : 30 septembre 2024

*Les non-titulaires du DIF doivent impérativement participer à cette session anticipée avant de s'inscrire à l'une des 4 sessions listées ci-dessus.*

## FORMATEURS

- Formateurs de la Fédération
- Cadres d'État
- Intervenants extérieurs

## TARIFS

### Frais de formation :

- Pour les titulaires du DIF : 850€
- Pour les non-titulaires du DIF : 1500€

**Frais annexes :** à la charge du stagiaire

**Financement :** possibilité de financement par l'OPCO et/ou le CPF et France Travail.

## RÉSULTATS

**Taux de satisfaction : 92%**

**Taux de réussite : 100%**

**Taux d'insertion dans le métier visé : 62%**



# TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Moniteur Professionnel de karaté, wushu et disciplines associées

Diplôme professionnel de niveau 3 - Fiche RNCP n°36977

## Les débouchés et suites de parcours possibles :

**Le détenteur du TFP pourra exercer son activité principalement dans le cadre d'associations affiliées à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, de collectivités ou de structures du secteur marchand :**

- Collectivités territoriales ;
- Associations sportives ;
- Associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Organismes de vacances ;
- Structures d'animation périscolaire ;
- Milieux scolaires et universitaires ;
- Ecoles municipales des sports ;
- Comités d'entreprise ;
- Structures privées de loisirs ;
- Accueil collectif de mineurs ;
- Etablissements de santé ;
- Centres de prévention.

*Il pourra ensuite poursuivre son parcours de formation en s'inscrivant au BPJEPS « Activité Physiques pour Tous » Mention « Karaté, Wushu & Disciplines Associées »*

## Le programme :

- Participer et communiquer pour développer son club et favoriser l'engagement des adhérents ;
- Connaître le fonctionnement et la réglementation de sa structure et de la fédération ;
- Maîtriser les notions de responsabilité civile et pénale ;
- Concevoir un projet pédagogique pour différents publics ;
- Encadrer et animer un groupe en sécurité.

## Les blocs de compétences :

- **BC1** : Participer au fonctionnement d'une structure dans le domaine d'activités karaté, wushu et disciplines associées intégrée dans son environnement territorial.
- **BC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure, pour conduire une séance et un cycle d'animation dans le domaine d'activité du karaté, wushu et disciplines associées.
- **BC3** : Mobiliser les techniques pour la conduite des activités dans le domaine du karaté, wushu et disciplines associées en sécurité.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)

## Les modalités d'évaluation :

**Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :**

- Rédaction d'un dossier portant sur le fonctionnement de la structure dans le domaine d'activité karaté, wushu et disciplines associées suivie d'un entretien ;
- Présentation et conduite d'une séance d'initiation de karaté, wushu et disciplines associées suivie d'un entretien ;
- Présentation et conduite d'une séance de préparation à une compétition ou un passage de grade ceinture noire 1er Dan, Duan ou Dang suivie d'un entretien ;
- Démonstration technique de karaté, wushu et disciplines associées suivie d'un entretien ;
- Suivi de l'intégralité de la formation.

## La durée et les méthodes pédagogiques :

**Pour les titulaires du DIF\* :**

- 110h (\*85h d'allègement) de formation dont :
- 30h de préformation
  - 40h de formation en présentiel
  - 40h de formation en alternance/stage

**Pour les non-titulaires du DIF :**

- 195h de formation dont :
- 30h de préformation
  - 125h de formation en présentiel
  - 40h de formation en alternance/stage

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience, alternance/stage en structure.

## CONTACTS

**Service formations FFK**

- [formation@ffkarate.fr](mailto:formation@ffkarate.fr) / 01 41 17 48 30

**Référent pédagogique et VAE**

- Nicolas BOULASSY : [nboulassy@ffkarate.fr](mailto:nboulassy@ffkarate.fr)

**Référent handicap**

- Mohamad AJOUZ : [majouz@ffkarate.fr](mailto:majouz@ffkarate.fr)

**Responsable formation FFK**

- Rafik HEDDID : [rheddidd@ffkarate.fr](mailto:rheddidd@ffkarate.fr)

# les formations continues

**Au sein de la Fédération Française de Karaté, la formation continue est un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir de nombreuses compétences tout au long de son parcours.**

**Elle permet à tous les acteurs de la FFK, salariés, bénévoles, dirigeants, professeurs, de développer de nouvelles compétences sur plusieurs thématiques :**

- karaté scolaire
- pédagogie enfant
- para-karaté
- sport santé
- body karaté



FORMATION  
**FFK**





# FORMATION CONTINUE KARATÉ SCOLAIRE

**La formation karaté scolaire vous permettra d'avoir une compréhension plus approfondie du milieu scolaire et de son fonctionnement institutionnel, vous permettant ainsi de concevoir des interventions adaptées aux environnements éducatifs.**

## PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Enseignants diplômés ;
- Dirigeants d'un département souhaitant proposer un véritable projet de développement et de promotion aux différentes disciplines de son département ;
- Enseignant de l'Education Nationale licencié FFK (Professeurs des écoles, Professeurs d'EPS, Educateurs sportifs territoriaux).

*Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : [majouz@ffkarate.fr](mailto:majouz@ffkarate.fr)*

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Connaître les partenaires institutionnels et savoir interagir avec eux ;
- Présenter un projet pédagogique pour intervenir dans le cadre scolaire ;
- Adapter sa pédagogie enfant pour proposer des interventions en milieu scolaire répondant aux programmes et objectifs officiels ;
- Créer un pont entre l'école et le club ;
- Perfectionner ses compétences pédagogiques.

## PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être diplômé du CQP et/ou d'un diplôme de niveau 3 minimum (TFP) ;

## DATES ET LIEUX

- Du 8 au 9 mars 2025 au siège de la FFK - Montrouge (92)  
Fédération Française de Karaté  
39 rue Barbès, 92120 MONTRouGE

**Date limite d'inscription :** 22 février 2025

## TARIFS

**Frais de formation :** 60€

**Frais annexes :** à la charge du stagiaire

## MODALITÉS D'ACCÈS

Formulaire d'inscription à remplir en ligne sur le site web de la fédération : [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)

### Le programme :

- Du karaté à l'école et de l'école au karaté ;
- Les acteurs du monde scolaire ;
- Les partenaires ;
- Bénéfices du karaté / textes officiels ;
- Création de projets pédagogiques ;
- Initiation ou cycle ;
- La co-intervention ;
- Une progressivité et l'évaluation ;
- Pistes transverses ;
- Challenge scolaire ;
- Intervention d'une conseillère pédagogique départementale de l'Education Nationale ;
- Intervention d'une psychologue ;
- Intervention dans une école.

### La durée et les méthodes pédagogiques :

16h de formation (2 jours) :

Apports théoriques et pratiques, partage d'expérience, solution d'entraide et de mise en relation, vidéos, observation et retour d'expérience.

### Les modalités d'évaluation :

**Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :**

- Evaluations formatives en début, en cours et en fin de formation ;
- Participer à l'ensemble du parcours de formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur **Sikada**.

## CONTACTS

**Secrétariat administratif**

[formation@ffkarate.fr](mailto:formation@ffkarate.fr) / 01 41 17 44 40

**Référent pédagogique**

- Philippe SAUVAGE : [formation@ffkarate.fr](mailto:formation@ffkarate.fr)



# FORMATION CONTINUE PÉDAGOGIE ENFANT

**La formation pédagogie enfant vous permettra de maîtriser les concepts théoriques liés à la compréhension de l'enfant et de créer des outils et méthodes pédagogiques ludiques adaptés à l'enfant.**

## PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés FFK investis dans l'encadrement de publics mineurs ;
- Assistants, animateurs, instructeurs diplômés ;
- Enseignants, professeurs.

*Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : [majouz@ffkarate.fr](mailto:majouz@ffkarate.fr)*

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- S'approprier les données théoriques sur la connaissance du public enfant ;
- Développer une démarche pédagogique ludique basée sur des éducatifs matérialisés facilement applicables dans ses interventions ;
- Permettre à un dirigeant de département de proposer à ses enseignants une véritable formation sur la pédagogie enfant.

## PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être diplômé du DAF minimum.

## DATES ET LIEUX

- **Session 1** : du 23 novembre 2024 au siège de la FFK - Montrouge (92) Fédération Française de Karaté 39, Rue Barbès, 92120 MONTROUGE

**Date limite d'inscription** : 9 novembre 2024

**Session 2** : en attente de confirmation de la date et du lieu

20 places par sessions

## MODALITÉS D'ACCÈS

Formulaire d'inscription à remplir en ligne sur le site web de la fédération : [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)

## TARIFS

**Frais de formation** : 60€

**Frais annexes** : à la charge du stagiaire

## Le programme :

- Compétences générales sur la connaissance du public enfant et de la pédagogie spécifique ;
- Champs d'apprentissage ludiques ;
- Présentation et test de situations pédagogiques à destination des publics enfants ;
- Astuces.

## La durée et les méthodes pédagogiques :

5h de formation :

- 2h de données théoriques le matin
- 3h de pratique l'après-midi

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience.

## Les modalités d'évaluation :

**Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :**

- Evaluations formatives en début, en cours et en fin de formation ;
- Participer à l'ensemble du parcours de formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur **Sikada**.

## CONTACTS

**Secrétariat administratif**

[formation@ffkarate.fr](mailto:formation@ffkarate.fr) / 01 41 17 44 40

**Référent pédagogique**

- Philippe SAUVAGE : [formation@ffkarate.fr](mailto:formation@ffkarate.fr)



# FORMATION CONTINUE PARA-KARATÉ

**La formation para-karaté vous apportera des éléments théoriques et pratiques concernant l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap au sein de vos structures. Elle vous permettra également de construire votre dossier afin d'obtenir une labellisation para-karaté.**

## PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Animateurs/instructeurs diplômés investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Arbitres/juges de la fédération ;
- Personnel médical.

*Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : [majouz@ffkarate.fr](mailto:majouz@ffkarate.fr)*

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Accueillir et accompagner des personnes en situation de handicap dans son club ;
- Adapter sa pédagogie afin de prendre en compte un public en situation de handicap ;
- Développer l'offre de pratique du club en termes de handicap.

## PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être diplômé du DAF minimum.

## DATES ET LIEUX

**Session 1 :** 19 au 20 octobre 2024 au CREPS IDF

**Date limite d'inscription :** 5 octobre 2024

**Session 2 :** 21 au 22 décembre 2024 au CNE

**Date limite d'inscription :** 7 décembre 2024

## MODALITÉS D'ACCÈS

20 places par session :

Formulaire d'inscription à remplir en ligne sur le site web de la fédération : [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)

## TARIFS

**Frais de formation :** 60€

**Frais annexes :** à la charge du stagiaire

## Le programme :

- Connaissance du public para-karaté ;
- Bénéfices de la pratique du karaté pour un public en situation de handicap ;
- Adaptation de la pratique aux différents handicaps ;
- Appropriation des outils d'enseignements en fonction du type de handicap.

## La durée et les méthodes pédagogiques :

18h de formation (2 jours)

Apports théoriques et pratiques, partage d'expérience, travaux de groupe.

## Les modalités d'évaluation :

**Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :**

- Mise en situation pratique ;
- Evaluation sur la base d'un bilan technique et pédagogique ;
- Attestation de fin de formation et labellisation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur **Sikada**.

## CONTACTS

**Secrétariat administratif**

[formation@ffkarate.fr](mailto:formation@ffkarate.fr) / 01 41 17 48 30

**Référente pédagogique**

- Manon SPENNATO : [manospenn7@gmail.com](mailto:manospenn7@gmail.com)

**Responsable formation FFK**

- Rafik HEDDID : [rheddid@ffkarate.fr](mailto:rheddid@ffkarate.fr)



# FORMATION CONTINUE SPORT SANTÉ (1/2)

**Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale\***

**La formation karaté santé permet de prévenir et de réduire l'incidence des maladies chroniques non transmissibles en diminuant les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles par une pratique sportive. Elle donne les prérogatives pour accueillir les personnes entrant dans le cadre d'une prescription médicale pour pratiquer une activité physique.**

## PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Animateurs/instructeurs diplômés investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Arbitres/juges de la fédération ;
- Référénts handicap ;
- Personnels médical.

*Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : [majouz@ffkarate.fr](mailto:majouz@ffkarate.fr)*

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Conforter les connaissances liées à l'encadrement d'Activités Physiques et Sportives (APS) ;
- Apporter des connaissances spécifiques ;
- Prendre en charge tous les publics\* ayant besoin de pratiquer pour maintenir et/ou améliorer leur santé avec le karaté, wushu et disciplines associées ;
- Répondre aux besoins spécifiques de personnes touchées par des maladies chroniques par la proposition d'Activités Physiques & Sportives adaptées.

*\*Prendre en charge tous les publics, pour les diplômés professionnels ou d'État (encadrement rémunéré).*

*\*Prendre en charge tous les publics licenciés FFK pour les DAF ou DIF (encadrement non rémunéré).*

## PRÉREQUIS

**Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :**

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1er Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être diplômé d'un diplôme professionnel de niveau 3 minimum (TFP), BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS : en vue du diplôme Sport Santé APAS, option « Prescription médicale sur ordonnance » ;
- Être diplômé du DAF ou du DIF : en vue du diplôme Sport Santé APAS, option « KaraSANTé » ;

**\*Le sport comme « médicament » a été reconnu dans la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, dans son article L.144, dont l'objectif était de prévenir et réduire l'incidence des maladies chroniques non transmissibles en réduisant les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles par une pratique sportive.**

*Arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.*

## DATES ET LIEUX

### SESSION 1

#### Module 1 :

- 18 janvier 2025

#### Module 2 :

- 1 mars 2025

**Date limite d'inscription :** 4 janvier 2025

Où ? Au siège de la FFK - Montrouge (92)

Fédération Française de Karaté

39 rue Barbès, 92120 MONTRouGE

### SESSION 2

#### Module 1 :

- 26 avril 2025

#### Module 2 :

- 24 mai 2025

**Date limite d'inscription :** 12 avril 2025

Où ? Au siège de la FFK - Montrouge (92)

Fédération Française de Karaté

39 rue Barbès, 92120 MONTRouGE

## MODALITÉS D'ACCÈS

**20 places par session :**

Dossier d'admission à télécharger sur SIKADA et à envoyer sur [formation@ffkarate.fr](mailto:formation@ffkarate.fr)

## TARIFS

**Frais de formation :** 250€

**Frais annexes :** à la charge du stagiaire



# FORMATION CONTINUE SPORT SANTÉ (2/2)

## Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale

### Le programme :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant ;
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques ;
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique ;
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

### La durée et les méthodes pédagogiques :

42h de formation dont :

- 16h (2 jours) en centre
- 16h en distanciel
- 10h en structure (5h de conception pédagogique, 5h d'animation sportive au public).

Apports théoriques et pratiques, partage d'expérience, travaux de groupes.

### Les modalités d'évaluation :

#### Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Epreuves écrites : QCM mobilisant les connaissances liées à l'intervention dans le contexte de l'activité physique sur prescription médicale ;
- Une épreuve d'expression écrite (dossier stage en structure ) et d'entretien (30 min) ;
- Conception d'un dossier de 10 pages minimum présentant un programme ou cycle de séances adaptées ;
- Participation à l'ensemble du parcours de formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur **Sikada**.

## CONTACTS

### Secrétariat administratif

- formation@ffkarate.fr / 01 41 17 48 30

### Référent pédagogique

- Mohamad AJOUZ : majouz@ffkarate.fr



# FORMATION CONTINUE STAGE BODY KARATÉ

**Le stage body karaté vous permettra d'enseigner le body karaté avec les outils adaptés à tous les publics. Il vous aidera à appréhender la méthodologie de la pratique et à construire un enchaînement dans une logique de progression pédagogique.**

## PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Responsables techniques body karaté ;
- Enseignants de toutes disciplines fédérales.

*Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.*

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Initier aux principes et à la méthodologie pédagogique du body karaté ;
- Construire des enchaînements de body karaté du basique au plus complexe ;
- Apprendre à séquencer une musique pour y adapter une chorégraphie ;
- Progresser dans l'animation d'un cours de body karaté (rythme, gestuelle, conduite vocale, récupération).

## PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être titulaire d'un CBK (Certificat Body Karaté) ;
- Être licencié FFK de la saison en cours et désirant animer des séances de body karaté en club ;
- Être diplômé du DIF minimum.

## DATES ET LIEUX

- FC CBK au siège FFK
- Module 1 : 30 novembre 2024
- Module 2 : 15 février 2025

**Date limite d'inscription :** 25 novembre 2024

## MODALITÉS D'ACCÈS

Formulaire d'inscription à remplir en ligne sur le site web de la fédération : [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)

## TARIFS

**Frais de formation :** 30€

**Frais annexes :** à la charge du stagiaire

## Le programme :

- Construction de séances body karaté ;
- Animation d'entraînements body karaté ;
- Séquençage de musique et chorégraphie ;
- Pédagogie d'enseignement.

## La durée et les méthodes pédagogiques :

6h de formation (1 jour)

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience avec des experts de l'activité.

## Les modalités d'évaluation :

**Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :**

- Evaluations formatives en début, en cours et en fin de formation ;
- Participer à l'ensemble du parcours de formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur **Sikada**.

## CONTACTS

**Secrétariat administratif**

formation@ffkarate.fr / 01 41 17 48 30

**Référente pédagogique**

- Elodie CABY : [ecaby@ffkarate.fr](mailto:ecaby@ffkarate.fr)

**Responsable formation FFK**

- Rafik HEDDID : [rheddidd@ffkarate.fr](mailto:rheddidd@ffkarate.fr)

# les diplômes d'État

**Il existe trois diplômes d'État qui donnent accès aux métiers de l'animation ou de l'encadrement du sport : le BPJEPS, le DEJEPS et le DESJEPS.**

**Ces derniers sont délivrés par le Ministère chargé des Sports.**

*Il n'y aura pas de diplômes d'Etat organisés pour la saison 2024/2025. La FFK rencontrera les services de l'Etat en 2024 pour réorganiser des sessions BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS pour la saison 2025/2026.*

Plus d'infos sur **[ffkarate.fr](https://ffkarate.fr)**

# les infos utiles

## STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 Février 2005 pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

**Le référent PSH du Service National de Formation s'engage à vous orienter et vous accompagner dans votre démarche pour permettre la réussite de votre projet de formation.**

Pour toutes informations concernant l'accueil des stagiaires en situation de handicap, rendez-vous sur le site web de la Fédération Française de Karaté : **[www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr)**

**Référent PSH :** Mohamed AJOUZ / [majouz@ffkarate.fr](mailto:majouz@ffkarate.fr)

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience, prévue par le code du travail, permet à « toute personne engagée dans la vie active de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (...) quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation ».

Pour toutes informations concernant la VAE, rendez-vous sur le site web de la Fédération Française de Karaté : **[www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr)**

**Référent VAE :** Nicolas BOULASSY / [nboulassy@ffkarate.fr](mailto:nboulassy@ffkarate.fr) / 01 41 17 48 30

## INFORMATIONS LÉGALES

Déclaration d'activité de formation de la FFK en application de l'article R.6351-6 du code du travail :

Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées  
Numéro de déclaration d'existence : W921001948  
N° SIRET : 304951 858 00048  
CODE NAF : 9312 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 17652 92 auprès du préfet de région d'Île-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.





FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
**KARATÉ**



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
**KARATÉ**

FORMATION  
**FFK**